

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MENET Clément, Maire.

PRESENTS : M. MENET Clément, Mme BOSOM Monique, M. BULHET Dominique, Mme CHARTRAIN Denise, Mme BAJON Danièle, M. VERGES Jean-Pierre, Mme CARRERE Corinne, Mme SKRZYNSKI Arlette, Mme GUILLARD Christine, Mme PERES Emeline, Mme BUILLES Sandrine, Mme NOGUERE Danièle, M. FRULIN Philippe, M. DUHAMEL Philippe, M. JUNCA Laurent, Mme ABAIR Nathalie, M. MICHELON Yves, Mme JACQUIER Carine.

PROCURATIONS : M. ABADIE Jean a donné procuration à M. BULHET Dominique, M. LEGODEC Yannick a donné procuration à Mme BOSOM Monique, M. SARRAZIN Didier a donné procuration à M. VERGES Jean-Pierre, Mme BAUDUIN Sophie a donné procuration à Mme BAJON Danielle, M. FARAUD Cédric a donné procuration à Mme CARRERE Corinne, Mme CARDOUAT Sidonie a donné procuration à M. MENET Clément, Mme BENSOUNNA Myriam a donné procuration à Mme CHARTRAIN Denise, M. PAUL Pascal a donné procuration à Mme ABAIR Nathalie.

ABSENT : M. CANCEL Patrice

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CHARTRAIN Denise

N° 202511-82 – OBJET : SDE 65 - ECLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT DE MATS ET DE BOULES PAR DE NOUVEAUX MATS ET DES LANTERNES LED

Le Conseil Municipal ;

Entendu l'exposé du rapporteur ;

Considérant que la commune a été retenue pour l'année 2025 sur le programme « ECLAIRAGE PUBLIC », arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Bureau Municipal en date du 17 novembre 2025 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission des Finances en date du 20 novembre 2025 ;

Considérant que le montant de la TVA est pris en charge par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées ;

Considérant que le montant HT de la dépense est évalué à 19 000,00 € ;

Considérant la proposition de répartition suivante :

PARTICIPATION COMMUNALE MOBILISEE SUR FONDS LIBRES	14 250,00 €
PARTICIPATION SDE	4 750,00 €
TOTAL	19 000,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal de :

Article 1 : Approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Article 2 : S'engager à garantir la somme de 14 250,00 € au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune.

Article 3 : Préciser que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

Article 4 : Autoriser M le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

M. le Maire met aux voix ce point. Il est adopté à l'unanimité.

A signé le Secrétaire de séance présent,
Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Maire,
Clément MENET

DELIBERATION RENDU EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 25/11/2025

Publiée ou notifiée le 24/11/2025

P. Le Maire, par délégation

La Directrice Générale des Services,
Manon PRAGNERE